

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 07 AVRIL 2014**

**PROCES-VERBAL**

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	16 mai 2014
Approuvé en Conseil Municipal le :	29 mai 2014
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Désignation du secrétaire de séance – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 2) Approbation du procès verbal de la séance du 03 décembre 2013 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Création des Commissions municipales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 5) Création d'une Commission consultative sur le règlement intérieur du Conseil municipal – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 6) Délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 7) Désignation des représentants du Conseil municipal dans les syndicats, associations et divers organismes communaux et intercommunaux – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 8) Désignation du Correspondant Défense – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 9) Désignation des administrateurs de l'OPH – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 10) Election des administrateurs du CCAS - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 11) Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 12) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 13) Election des membres du Jury de concours - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 14) Modalité de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Ouverture des Plis  
Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 15) Frais de représentation du Maire - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 16) Indemnités de fonction attribuées au Maire, adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 17) Indemnités de conseil du comptable public - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 18) Questions diverses.

# CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 19h30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

**ASSISTE DE :**

		NON	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS	
<b>ADJOINTS</b>	M. Jean-Jacques GRESSIER		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal DURAND		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Rémi DECOUT		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Jeannine CHERY		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Areski OUDJEBOUR		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Virginie TOLLARD		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>M. Jean-Jacques GRESSIER Arrivée en séance au point n°6 à 19h50</i>					
<b>Majorité municipale</b>	<b>CONSEILLERS MUNICIPAUX</b>	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Jennie PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Liliane REUSCHLEIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Isabelle CONA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Amèle SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Hélène DECOTIGNIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Gilles COLRAT		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Mme Catherine MEUNIER Arrivé en séance au point n°6 à 19h55</i>				
			Mlle Christelle FORTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Mme Caroline RUIZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			M. Maxime OUANOUNOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Mme Catherine MEUNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			M. Stephan SILVESTRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Mme Corinne FIORENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	M. Jean-François CLAIR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Mme Louise MARIE-MABIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	M. Michel LAVAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Liste « Unis pour Joinville-le- pont »	M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Mme Chantal COLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Liste « Vivre Joinville ensemble »	M. Bernard DUV ERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	31
Nombre de membres excusés représentés	2
Absents	0

\* \*  
\*

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014

### 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Jennie PETIT est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire.

1	<b>DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
<i>Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Jennie PETIT</i>	

\* \*  
\*

### 2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2013

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2 et demande s'il y a des demandes de modification.

2	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2013</b>
<i>Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 décembre 2013</i>	

\* \*  
\*

### 3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions.

M. Laval demande pourquoi certaines décisions ne sont présentées que maintenant alors qu'elles sont antérieures au conseil du 3 décembre. M. le Maire passe la parole à l'administration qui répond que parfois, pour des raisons de communication interne entre les services gestionnaires de la décision, et le secrétariat général qui gère le Conseil il peut y avoir des retards. M. Laval suggère d'améliorer ce point.

M. Laval relève que le marché pour les aménagements prévus dans le port sont supérieurs à ce qui avait été annoncé l'année dernière. Il demande des éclaircissements et l'avancée des demandes de subventions. M. Pierre Marchadier répond qu'effectivement l'appel d'offre, sur la base de l'estimation initiale de 260 K€, a été bien plus onéreux que prévu. Certaines offrent atteignaient mes 700 K€. Il explique que le projet a été revu techniquement, notamment sur les fondations, sans le dénaturer pour faire baisser son cout à 467 K€ TTC. Les subventions ont bien été attribuées par la Région et par le Conseil Général.

Mme Astegiani-Merrain demande à prendre la parole pour souligner qu'elle est la seule élue communiste de l'assemblée. Elle évoque son père et revendique sa filiation avec Guy Gibout. Elle explique qu'elle sera toujours libre de sa parole et de son vote et qu'elle défendra l'intérêt général.

M. Clair : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints au Maire, Mesdames et Messieurs, Je remercie Monsieur le Maire de me donner la parole. Je remercie les 1559 Joinvillaises et Joinvillais qui ont voté pour la liste UNIS POUR JOINVILLE-LE-PONT. Je souhaite que le travail avec la majorité se fasse en bonne intelligence et que les compétences des uns et des autres soient utilisées pour le bien de la Ville. Je souhaite que le débat entre la majorité et l'opposition soit constructif, créatif et courtois. D'autre part, je rappelle que je suis membre d'Anticor, association qui lutte contre la corruption des élus, qui demande aux élus d'appliquer sa charte. En ce qui concerne les commissions, je souhaite que la vice-présidence de la commission Finance, Solidarité et Sécurité soit donnée à un élu de l'opposition. Je vous remercie. »

3	<b>COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b>
---	--

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014**

*Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire*

\* \*  
\*

**4 CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**4**

**CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014

LE CONSEIL : après avoir décidé, à l'unanimité, de voter à main levée désigne :

### Commission «Finances, Solidarités et Sécurité »

SELLAM Francis	33 voix
DECOUT Rémi	33 voix
DURAND Chantal	33 voix
GRESSIER Jean-Jacques	33 voix
PLATET Jean-Marie	33 voix
COLRAT Gilles	33 voix
BARUGEL Alain	33 voix
SILVESTRE Stephan	33 voix
CLAIR Jean-François	33 voix
AUBRY Olivier	33 voix

### Commission «Urbanisme et Cadre de vie »

GRESSIER Jean-Jacques	33 voix
DURAND Chantal	33 voix
PETIT Jennie	33 voix
CONA Isabelle	33 voix
SELLAM Amèle	33 voix
KADDANI Boutaleb	33 voix
BARUGEL Alain	33 voix
OUANOUNOU Maxime	33 voix
LAVAL Michel	33 voix
DUVERT Bernard	33 voix

### Commission «Enfance »

TOLLARD Virginie	33 voix
CHERY Jeannine	33 voix
OUJEBOUR Areski	33 voix
ALLAIN Chantal	33 voix
SELLAM Amèle	33 voix
FORTIN Christelle	33 voix
RUIZ Caroline	33 voix
SILVESTRE Stephan	33 voix
ASTEGIANI-MERAIN Marie-France	33 voix
AUBRY Olivier	33 voix

### Commission « Culture, Sports et Animation de la ville »

MARCHADIER Pierre	33 voix
DESTOUCHES Michel	33 voix
PETIT Jennie	33 voix
REUSCHLEIN Liliane	33 voix
KADDANI Boutaleb	33 voix
DECOTIGNIE Héléne	33 voix
MEUNIER Catherine	33 voix
FIorentino Corinne	33 voix
MARIE-MABIT Louise	33 voix
COLIN Chantal	33 voix

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014

### 5 CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 5. Il demande s'il y a des questions.

5	CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL																
LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à mains levées et après avoir délibéré à l'unanimité :																	
– Crée le Comité consultatif en charge du règlement intérieur du Conseil Municipal et désigne ses membres :																	
<table border="1"><thead><tr><th>Nom et prénom</th><th>Votes</th></tr></thead><tbody><tr><td>DECOUT Rémi (Vice Président)</td><td>33 voix</td></tr><tr><td>GRESSIER Jean-Jacques</td><td>33 voix</td></tr><tr><td>DURAND Chantal</td><td>33 voix</td></tr><tr><td>SELLAM Francis</td><td>33 voix</td></tr><tr><td>SILVESTRE Stephan</td><td>33 voix</td></tr><tr><td>CLAIR Jean-François</td><td>33 voix</td></tr><tr><td>AUBRY Olivier</td><td>33 voix</td></tr></tbody></table>		Nom et prénom	Votes	DECOUT Rémi (Vice Président)	33 voix	GRESSIER Jean-Jacques	33 voix	DURAND Chantal	33 voix	SELLAM Francis	33 voix	SILVESTRE Stephan	33 voix	CLAIR Jean-François	33 voix	AUBRY Olivier	33 voix
Nom et prénom	Votes																
DECOUT Rémi (Vice Président)	33 voix																
GRESSIER Jean-Jacques	33 voix																
DURAND Chantal	33 voix																
SELLAM Francis	33 voix																
SILVESTRE Stephan	33 voix																
CLAIR Jean-François	33 voix																
AUBRY Olivier	33 voix																
– Précise que l'objet du Comité est de proposer au Conseil municipal un règlement intérieur devant satisfaire à son fonctionnement.																	
– Décide que :																	
<ul style="list-style-type: none"><li>- le Comité est convoqué par son Président.</li><li>- L'ordre du jour de la réunion est arrêté par le Président sur proposition du Maire. La convocation du Comité indique les questions portées à l'ordre du jour.</li><li>- Le Comité est une instance de débat et de réflexion sur le règlement intérieur du Conseil Municipal. Il n'a pas de pouvoir de décision.</li><li>- Pour la bonne avancée et la continuité des réflexions qui y sont menées, aucun membre ne pourra se faire remplacer s'il ne peut participer à l'une des séances du Comité. Il n'y a pas de condition de quorum.</li><li>- Les responsables de l'administration communale et le cabinet assistent de plein droit aux séances du Comité mais n'ont aucune voix délibérative.</li><li>- Les séances du Comité ne sont pas publiques.</li><li>- Leur secrétariat est assuré par le Président, qui demande au responsable administratif présent de rédiger un compte-rendu, qui sera diffusé par voie électronique après validation conjointe du Président et du Vice-Président.</li></ul>																	
– Le Comité est créé pour une période limitée. Il sera automatiquement dissout à l'adoption par le Conseil Municipal de son règlement intérieur.																	

\* \*  
\*

### 6 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

M. Laval explique que traditionnellement son parti n'est pas favorable à une délégation trop large donnant au Maire trop de compétences dévolues au Conseil Municipal. Il s'abstiendra.

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014**

6	<b>DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	
LE CONSEIL : après en avoir délibéré par :		
Pour	27	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN
contre	6	M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY
abstention	-	-
<p>– Décide, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de faciliter la gestion communale, de déléguer à Monsieur Olivier DOSNE - Maire de Joinville-le-Pont, les attributions ainsi définies :</p> <p>1° - d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;</p> <p>2° - de fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal. Les tarifs sus mentionnés et en vigueur au 7 avril 2014 peuvent être réévalués par arrêté dans la limite de l'évolution cumulée, depuis la dernière modification, du dernier indice connu de prix des dépenses communales hors charges financières publié par l'AMF ;</p> <p>3- a) donne délégation au maire pour contracter les emprunts nécessaires à la couverture du besoin de financement des investissements inscrits au budget de la collectivité et à la sécurisation de son encours dans les conditions et les limites définies ci-après. Le Conseil municipal définit sa politique d'endettement comme suit : au 31 décembre 2013, l'encours de la dette du budget (principal+annexes) est de 9 859 964,21euros. La totalité de la dette est classé en A1 (taux simple, indice en euros). Jusqu' à la fin de la mandature, le conseil donne délégation au Maire uniquement pour la conclusion de contrats d'emprunts classé A1. Le Conseil municipal autorise le maire à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers, à retenir les meilleurs offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à versées, à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, à résilier l'opération arrêtée, à signer les contrats de financement répondant aux conditions posées aux aliénas précédents et à signer les avenants et à lever les options contractuelles.</p> <p>b) donne délégation au Maire de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être : des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), des contrats d'accord de taux futur (FRA), des contrats de garantie de taux plafond (CAP), des contrats de garantie des taux plancher (FLOOR) et des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR) tant sur des emprunts déjà souscrits que sur des emprunts à souscrire. La durée des contrats de couverture ne pourra pas excéder 30 ans et en tout état de cause la durée résiduelle de l'emprunt. Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être : T4M, TAM, EONIA, TMO, TME, EURIBOR. Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires dans la limite de 2% du montant de l'opération, objet de la couverture. Pour ce faire, le Maire est autorisé à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers, à retenir les meilleurs offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à versées, à passer les ordres pour</p>		



effectuer l'opération arrêtée, à résilier l'opération arrêtée, à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux aliénas précédents et à signer les avenants et à lever les options contractuelles.

c) Le Maire pourra prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale dans les conditions du a) de l'article L 2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.

La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment :

- l'origine des fonds,
- le montant à placer,
- la nature du produit souscrit,
- la durée ou l'échéance maximale du placement.

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

Le Maire informera le Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

4° - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 Euros ;

11° - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° - de fixer, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° - de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines) et de déléguer, à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, sur l'ensemble du territoire communal, l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien déterminé selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;

16° - d'intenter, au nom de la commune, en toutes matières, et devant tout ordre et degré de juridiction que ce soit, toutes actions en justice ou de défendre, en toutes matières, et devant tout ordre et degré de juridiction que ce soit, la commune dans les actions intentées contre elle et se faire assister par tout avocat de son choix ;

17° - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4 000 Euros par sinistre ;

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014

18° - de donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° - de procéder, dans les limites fixées ci-après à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 3.500.000 €, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR – ou un taux fixe ;

21° - d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme ;

21° - de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

23° - d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

– Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide qu'en cas d'empêchement du Maire au sens de l'article L.2122-17 du CGCT, la présente délégation demeure valable et continue à s'appliquer. En conséquence, les attributions déléguées au Maire en application de l'article 1<sup>er</sup> ci-avant seront alors exercées, dans le cadre de l'article précité, par l'adjoint au Maire ou le Conseiller municipal remplaçant Monsieur le Maire dans l'exercice de ses fonctions. Cette délégation est donnée au Maire pour la durée de son mandat.

\* \*  
\*

### 7 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES SYNDICATS, ASSOCIATIONS ET ORGANISMES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 7 et demande s'il y a des questions.

M. Laval indique poser sa candidature pour être représentant du Conseil à l'association MVE. Le Maire propose donc pour cette candidature de voter séparément.

7	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES SYNDICATS, ASSOCIATIONS ET ORGANISMES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX
LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à mains levées :	
– Désigne les représentants suivants à l'ASSOCIATION MAITRISER VOTRE ENERGIE (MVE) :	
Monsieur Michel LAVAL : 26 voix contre, 6 voix pour, 1 abstention	non élu
Monsieur Boutaïeb KADDANI : 27 voix pour, 6 abstentions	élu
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER : 27 voix pour, 6 abstentions	élu
– Désigne les représentants de la commune suivants :	

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014**

Organisme	Nombre de représentants	Titulaire(s)	Suppléant(s)	Vote
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (S.I.G.E.I.F.)	1 titulaire et 1 suppléant	Jean-Jacques GRESSIER	Jean-Marie PLATET	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (S.Y.C.T.O.M.)	1 titulaire et 1 suppléant	Jean-Jacques GRESSIER	Stephan SILVESTRE	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE (S.E.D.I.F.)	1 titulaire et 1 suppléant	Jean-Jacques GRESSIER	Jean-Marie PLATET	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL DE MARNE (INFOCOM 94)	2 titulaires	Stephan SILVESTRE Francis SELLAM		27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT DES COMMUNES DE LA REGION PARISIENNE POUR LE SERVICE FUNERAIRE (S.I.F.U.R.E.P.)	1 titulaire et 1 suppléant	Jeannine CHERY	Liliane REUSCHLEIN	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT MARNE VIVE	1 titulaire et 1 suppléant	Pierre MARCHADIER	Jean-Jacques GRESSIER	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)	1 titulaire et 1 suppléant	Jean-Jacques GRESSIER	Stephan SILVESTRE	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT PARIS METROPOLE	1 titulaire et 1 suppléant	Olivier DOSNE	Rémi DECOUT	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT AUTOLIB	1 titulaire et 1 suppléant	Boutaïeb KADDANI	Jennie PETIT	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT MIXTE OUVERT ACTEP	1 titulaire et 1 suppléant	Olivier DOSNE	Rémi DECOUT	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE LA FONTAINE SAINT-MARTIN	2 titulaires	Jeannine CHERY Liliane REUSCHLEIN		27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION SYNDICAT ET COMMUNICATION (SYNCOM)	1 titulaire et 1 suppléant	Stephan SILVESTRE	Jean-Jacques GRESSIER	27 voix pour, 6 voix contre
COLLEGE JEAN CHARCOT	2 titulaires et 2 suppléants	Virginie TOLLARD Areski OUDJEBOUR	Amèle SELLAM Catherine MEUNIER	27 voix pour, 6 voix contre
COLLEGE JULES FERRY	2 titulaires et 2 suppléants	Virginie TOLLARD Rémi DECOUT	Hélène DECOTIGNIE Catherine MEUNIER	27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PALISSY	1 titulaire	Rémi DECOUT		27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE EUGENE VOISIN	1 titulaire	Christelle FORTIN		27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PARANGON	1 titulaire	Christelle FORTIN		27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE POLANGIS	1 titulaire	Stephan SILVESTRE		27 voix pour, 6 voix contre

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014**

CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE MATERNELLE P'TIT GIBUS	1 titulaire	Caroline RUIZ		27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE	1 titulaire	Amèle SELLAM		27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE	1 titulaire	Stephan SILVESTRE		27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE MATERNELLE POLANGIS	1 titulaire	Caroline RUIZ		27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU VAL-DE-MARNE (CDT 94)	1 titulaire	Pierre MARCHADIER		27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION FEDERATION FRANÇAISE DES PORTS DE PLAISANCE	1 titulaire	Pierre MARCHADIER		27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DES BORDS DE MARNE	1 titulaire	Areski OUDJEBOUR		27 voix pour, 6 voix contre
COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)	1 titulaire	Chantal DURAND		27 voix pour, 6 voix contre
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE MARNE CONFLUENCE	1 titulaire	Pierre MARCHADIER		27 voix pour, 6 voix contre
MAISON DE RETRAITE « ABBAYE BORD DE MARNE »	2 titulaires	Jean-Marie PLATET Liliane REUSCHLEIN		27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION ESAT LES ATELIERS DE POLANGIS	1 titulaire et 1 suppléant	Chantal ALLAIN	Isabelle CONA	27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION CRECHE PARENTALE « LES PETITS PINSONS »	1 titulaire	Jeannine CHERY		27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES (MDEE)	1 titulaire et 1 suppléant	Chantal DURAND	Areski OUDJEBOUR	27 voix pour, 6 voix contre

\* \*  
\*

**8 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

<b>8</b>	<b>DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE</b>	
LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée,		
pour	30	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT
contre	-	-

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014

abstention    3    Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY

– Désigne comme correspondant défense : M. Jean-Marie PLATET

\* \*  
\*

### 9 DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPH DE JOINVILLE-LE-PONT

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

9	DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPH DE JOINVILLE-LE-PONT															
<p>LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à mains levées,</p> <p>– Confirme que le nombre des membres du Conseil d'administration de l'OPH est fixé à 17.</p> <p>– Désigne 6 membres du Conseil municipal en tant que membres du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) de la Commune de Joinville-le-Pont :</p>																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;">Nom et prénom</th> <th style="width: 20%;">Votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DOSNE Olivier</td> <td style="text-align: center;">27 voix</td> </tr> <tr> <td>SELLAM Francis</td> <td style="text-align: center;">27 voix</td> </tr> <tr> <td>GRESSIER Jean-Jacques</td> <td style="text-align: center;">27 voix</td> </tr> <tr> <td>PLATET Jean-Marie</td> <td style="text-align: center;">27 voix</td> </tr> <tr> <td>CONA Isabelle</td> <td style="text-align: center;">27 voix</td> </tr> <tr> <td>SILVESTRE Stephan</td> <td style="text-align: center;">27 voix</td> </tr> </tbody> </table>			Nom et prénom	Votes	DOSNE Olivier	27 voix	SELLAM Francis	27 voix	GRESSIER Jean-Jacques	27 voix	PLATET Jean-Marie	27 voix	CONA Isabelle	27 voix	SILVESTRE Stephan	27 voix
Nom et prénom	Votes															
DOSNE Olivier	27 voix															
SELLAM Francis	27 voix															
GRESSIER Jean-Jacques	27 voix															
PLATET Jean-Marie	27 voix															
CONA Isabelle	27 voix															
SILVESTRE Stephan	27 voix															
<p>– Désigne 2 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, en tant que membres du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) de la Commune de Joinville-le-Pont.</p>																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Nom et prénom</th> <th style="width: 40%;">Qualification</th> <th style="width: 30%;">Votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>TUDEAU Daniel</td> <td>Association « Mémoire au présent »</td> <td style="text-align: center;">27 voix</td> </tr> <tr> <td>LOMBES Marie-Lucie</td> <td>Ancienne responsable du service Construction des écoles et des établissements du 2eme degré de la Ville de Paris</td> <td style="text-align: center;">27 voix</td> </tr> </tbody> </table>			Nom et prénom	Qualification	Votes	TUDEAU Daniel	Association « Mémoire au présent »	27 voix	LOMBES Marie-Lucie	Ancienne responsable du service Construction des écoles et des établissements du 2eme degré de la Ville de Paris	27 voix					
Nom et prénom	Qualification	Votes														
TUDEAU Daniel	Association « Mémoire au présent »	27 voix														
LOMBES Marie-Lucie	Ancienne responsable du service Construction des écoles et des établissements du 2eme degré de la Ville de Paris	27 voix														
<p>– Désigne un élu d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale placé dans le ressort de compétence de l'OPH de Joinville-le-Pont et qualifié en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, en tant que membres du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) de la Commune de Joinville-le-Pont.</p>																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Nom et prénom</th> <th style="width: 40%;">Collectivité ou EPCI</th> <th style="width: 30%;">Votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAPITANIO Olivier</td> <td>Maire Adjoint en charge du logement de Maisons-Alfort</td> <td style="text-align: center;">27 voix</td> </tr> </tbody> </table>			Nom et prénom	Collectivité ou EPCI	Votes	CAPITANIO Olivier	Maire Adjoint en charge du logement de Maisons-Alfort	27 voix								
Nom et prénom	Collectivité ou EPCI	Votes														
CAPITANIO Olivier	Maire Adjoint en charge du logement de Maisons-Alfort	27 voix														
<p>– Désigne un représentant des associations d'insertion ou de logement des personnes défavorisées.</p>																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Nom et prénom</th> <th style="width: 40%;">Association</th> <th style="width: 30%;">Votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Catherine MARCHADIER</td> <td>Croix Rouge Française</td> <td style="text-align: center;">27 voix</td> </tr> </tbody> </table>			Nom et prénom	Association	Votes	Catherine MARCHADIER	Croix Rouge Française	27 voix								
Nom et prénom	Association	Votes														
Catherine MARCHADIER	Croix Rouge Française	27 voix														
<p>– Invite les autorités chargées de désigner les autres membres du conseil d'administration de l'Office Public</p>																

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014

d'Habitat (OPH) de la Commune de Joinville-le-Pont à faire connaître leurs représentants.

\* \*  
\*

### 10 ELECTION DES ADMINISTRATEURS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

10	ELECTION DES ADMINISTRATEURS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE												
LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à mains levées,													
– Fixe à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., soit 6 membres élus en son sein et 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.													
– Constate le résultat du scrutin :													
<table border="1"><thead><tr><th>Nom de la liste</th><th>Nombre de voix</th><th>Nombre de sièges attribués</th></tr></thead><tbody><tr><td>Liste Joinville avec vous</td><td>26</td><td>5</td></tr><tr><td>Liste Unis pour Joinville-le-Pont</td><td>4</td><td>1</td></tr><tr><td>Liste Vivre ensemble Joinville</td><td>3</td><td>0</td></tr></tbody></table>		Nom de la liste	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués	Liste Joinville avec vous	26	5	Liste Unis pour Joinville-le-Pont	4	1	Liste Vivre ensemble Joinville	3	0
Nom de la liste	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués											
Liste Joinville avec vous	26	5											
Liste Unis pour Joinville-le-Pont	4	1											
Liste Vivre ensemble Joinville	3	0											
– Déclare en conséquence que sont membres du Conseil d'Administration du CCAS :													
Chantal DURAND Jeannine CHERY Areski OUDJEBOUR Liliane REUSCHLEIN Jean-Marie PLATET Louise MARIE-MABIT													

\* \*  
\*

### 11 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DU TOURISME

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

11	DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DU TOURISME
LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à mains levées et après avoir délibéré par :	
pour	26 M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
contre	5 M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY
abstention	2 Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN Mme Louise MARIE-MABIT

– Désigne les membres du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de Joinville-le-Pont :

Membres du Conseil Municipal :

Pierre MARCHADIER  
 Catherine MEUNIER  
 Liliane REUSCHLEIN  
 Jennie PETIT  
 Corinne FIORENTINO

Représentants des professions et activités intéressées par le tourisme dans la commune :

Eric SPIQUEL (Green Horse)  
 Michel RIOUSSET (ASEP)  
 Daniel TUDEAU (Mémoire au présent)

\* \*  
\*

**12 ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

M.LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

12	ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE	
LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à mains levées,		
– Constate le résultat du scrutin :		
	Nom de la liste	Nombre de voix
	Liste Joinville avec vous	26
	Liste Unis pour Joinville-le-Pont	4
	Liste Vivre ensemble Joinville	3
		Nombre de sièges attribués
		4
		1
		0
– Déclare en conséquence que sont membre de la Commission d'Appel d'Offres		
Président de la Commission d'Appel d'Offre : M. Olivier DOSNE, Maire		
- Titulaires (Liste Joinville avec vous)		
Rémi DECOU Francis SELLAM Jean-Marie PLATET Jean-Jacques GRESSIER		
- Titulaires (Liste Unis pour Joinville-le-Pont)		
Jean-François CLAIR		
- Suppléants (Liste Joinville avec vous)		
Jennie PETIT STEPHAN SILVESTRE Chantal DURAND Areski OUDJEBOUR		
- Suppléante (Liste Unis pour Joinville-le-Pont)		

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014

Louise MARIE-MABIT

\* \*  
\*

### 13 ELECTION DU JURY DE CONCOURS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

13	ELECTION DU JURY DE CONCOURS												
LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à mains levées, - Constate le résultat du scrutin :													
<table border="1"><thead><tr><th>Nom de la liste</th><th>Nombre de voix</th><th>Nombre de sièges attribués</th></tr></thead><tbody><tr><td>Liste « Joinville avec vous »</td><td>26</td><td>4</td></tr><tr><td>Liste « Unis pour Joinville-le-Pont »</td><td>4</td><td>1</td></tr><tr><td>Liste « Vivre ensemble Joinville »</td><td>3</td><td>0</td></tr></tbody></table>	Nom de la liste	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués	Liste « Joinville avec vous »	26	4	Liste « Unis pour Joinville-le-Pont »	4	1	Liste « Vivre ensemble Joinville »	3	0	
Nom de la liste	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués											
Liste « Joinville avec vous »	26	4											
Liste « Unis pour Joinville-le-Pont »	4	1											
Liste « Vivre ensemble Joinville »	3	0											
- Déclare en conséquence que sont membres du Jury de Concours													
Président du Jury : M. Olivier DOSNE, Maire													
- Titulaires (Liste « Joinville avec vous »)													
Jean-Jacques GRESSIER Rémi DECOUT Francis SELLAM Jean-Marie PLATET													
- Titulaires (Liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)													
Jean-François CLAIR													
- Suppléants (Liste « Joinville avec vous »)													
Jeannine CHERY Alain BARUGEL Chantal DURAND Stephan SILVESTRE													
- Suppléante (Liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)													
Louise MARIE-MABIT													

\* \*  
\*

### 14 MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION D'UNE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

14	MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION D'UNE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS
LE CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité :	



## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014

- Décide d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'ouverture des plis visée à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales pour l'ensemble des délégations de service public de la Ville.
- Décide que les élections auront lieu lors de la réunion du Conseil municipal du 29 avril 2014.
- Fixe la date limite pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions de membres titulaires et suppléants de la commission, auprès de Monsieur le Maire, au jeudi 17 avril 2014 à 16h00.

\* \*  
\*

### 15 FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

15	FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE	
LE CONSEIL, après en avoir délibéré par,		
pour	30	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaieb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Jean-François CLAIRE, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT
contre	-	-
abstention	3	Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY
– Décide d'accorder au Maire 600 € par mois d'indemnité forfaitaire au titre des frais de représentation supportés dans le cadre de ses fonctions. Précise qu'il appartient au Maire de conserver les justificatifs nécessaires au contrôle de cet indemnité. – Précise que les dépenses mentionnées à l'article 1 seront imputés à l'article 6536 – frais de représentation du Maire.		

\* \*  
\*

### 16 INDEMNITES DE FONCTIONS ATTRIBUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions.

Mme Louise Marie-Mabit : « Le conseil municipal doit se prononcer sur la répartition des indemnités de mandat des élus de la majorité. Si nous reconnaissons la nécessité de compenser financièrement les activités des élus, nous tenons à attirer l'attention du conseil municipal sur la répartition des délégations des adjoints au maire et des conseillers municipaux concernés. Nous ne comprenons pas ce découpage des délégations, inopportun et incohérent. Incohérent au vu des délégations qui sont éclatées, à l'instar des affaires scolaires et de la jeunesse éparpillées entre trois élus. Cette répartition ne nous semble être qu'un facteur de désorganisation pour les services municipaux, et, d'autant plus grave, un facteur d'illisibilité pour la population joinvillaise, dont l'accès aux élus n'en sera que plus difficile. Par exemple, monsieur le maire, quel n'est pas notre étonnement, mais peut-être allez vous nous donner des éclaircissements, de voir que l'emploi des

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014**

jeunes dans notre commune relève d'une délégation différente de l'emploi et du développement économique. En effet rattacher l'emploi des jeunes à l'enfance et aux activités périscolaires n'est pas sans questionner sur la place que vous accordez aux jeunes dans la cité, sur la volonté, qui en tout cas est la notre de faire des jeunes des citoyens à part entière autonomes et participant au développement de la cité. Les considérer dans une délégation comme l'enfance ne nous paraît pas relever de cette autonomie. Ce saupoudrage et cet émiettement au sein des attributions concernant les problématiques essentielles à nos concitoyens nous laisse perplexe quant à la cohérence de l'action que vous avez décidé d'engager. Nous jugerons sur pièce. Néanmoins ce n'est pas sur ces incohérences que nous sommes appelés à nous prononcer, mais sur le montant des indemnités accordées aux élus en charge d'une délégation. L'investissement et la responsabilité que réclame ces fonctions doit être compensé par des indemnités à nos yeux satisfaisantes. Pour cela uniquement que nous voterons favorablement sur cette délibération. »

M. Le Maire répond que cette intervention, préparée par le groupe, n'est pas en rapport avec l'objet de la délibération. Mme Astegiani-Merrain relève qu'elle n'a pas été associée à cette intervention. M. Le Maire remarque cette désunion. Il explique que nous ne sommes pas ici dans un vote de confiance au premier ministre. Les délégations de fonction sont une prérogative du Maire et non du Conseil.

16

**INDEMNITES DE FONCTIONS ATTRIBUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE  
ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

LE CONSEIL : après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– Fixe les indemnités de fonction des élus conformément au tableau ci-dessous à compter du 29 mars 2014. Ces indemnités sont exprimés en % du point d'indice 1015.

Exprimés en % de l'indice 1015	Indemnités de fonctions
MAIRE (1)	65%
ADJOINTS (9)	24,05%
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES (5)	6,21%

– Décide d'une majoration de 15 % des indemnités du Maire et des Adjointes accordée aux communes chefs-lieux de canton conformément au tableau ci-dessous. Cette majoration s'applique directement aux  
indemnités votées en article 1<sup>er</sup> et s'ajoute à celles-ci.

Exprimés en % de l'indice 1015	Majoration « chef-lieu de canton »
MAIRE (1)	15 % x 65% = 9,75 %
ADJOINTS (9)	15 % x 24,05 % = 3,61 %

– Décide d'une majoration sous forme de surclassement à la tranche démographique immédiatement supérieure des indemnités du Maire et des Adjointes accordée aux communes éligibles à la DSU. Cette  
majoration s'applique directement aux indemnités votées en article 1<sup>er</sup> et s'ajoute à celles-ci.

Exprimés en % de l'indice 1015	Majoration « DSU »
MAIRE (1)	(90 % x 65%)/65 % - 65 % = 25 %
ADJOINTS (9)	(33 % x 24,05 %)/27,5 % - 24,05 % = 4,81 %

\* \*  
\*

**17 ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC**

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 17 et demande s'il y a des questions.

M. Clair demandé si l'administration est capable de monétiser le rapport cout/avantage des indemnités reversées au comptable. Il explique que dans le privé ce type d'investissement est évalué à l'aune de ce qu'il

rapporte à l'entreprise. M. Le Maire répond que la question est pertinente même si nous ne sommes pas dans une entreprise. Il rappelle que cette indemnité est une tradition républicaine qui suggère toutefois un véritable investissement de la part du comptable. Il dit l'avoir rencontré et apprécié son investissement. Il n'est cependant pas possible d'évaluer financièrement cette relation.

17

**ATTRIBUTIN D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC**

LE CONSEIL : après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Une indemnité de conseil est attribuée à Madame Marie-Christine VILAINE, comptable non centralisateur des services extérieurs du Trésor, chargé des fonctions de Receveur Municipal de la commune de Joinville-le-Pont à compter du 29 mars 2014, pour une durée d'un an, pour le Budget Principal, les Budgets annexes du Port de Plaisance, du Service Annexe de l'Assainissement, du Cinéma et de l'Office de Tourisme.

– L'indemnité sera calculée, conformément à l'arrêté précitée, en application des taux ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et de fonctionnement à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux années N3-N2-N1 du Budget Principal.

Les dépenses du Service Annexe de l'Assainissement, du Port de Plaisance, du Cinéma et de l'Office de Tourisme seront ajoutées à celles de la commune pour le calcul de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires.

L'indemnité correspondante sera payée sur chaque budget concerné :

- sur les 7 622,45 premiers € à raison de 3 pour mille
- sur les 22 867,35 premiers € à raison de 2 pour mille
- sur les 30 489,80 premiers € à raison de 1,5 pour mille
- sur les 60 679,61 premiers € à raison de 1 pour mille
- sur les 106 714,31 premiers € à raison de 0,75 pour mille
- sur les 152 449,02 premiers € à raison de 0,5 pour mille
- sur les 228 673,53 premiers € à raison de 0,25 pour mille
- sur toutes les sommes excédant 609 796,53 € à raison de 0,10 pour mille

– La dépense sera imputée au chapitre 011 - fonction 020 - nature 6225 du Budget Principal, au chapitre 011 - fonction 95 - nature 6225 du Budget annexe du Port de plaisance, chapitre 011- fonction 020 - nature 6225 du Budget annexe de l'Assainissement, chapitre 011 - fonction 020 - nature 6225 du Budget annexe du Cinéma, chapitre 011 - fonction 020 - nature 6225 du Budget annexe de l'Office de Tourisme pour chaque exercice.

\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

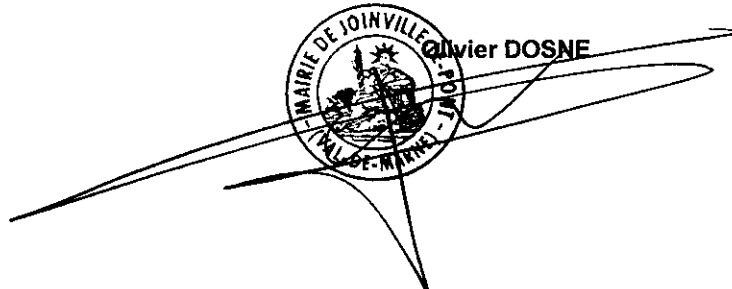
**Le Secrétaire de Séance**

**Mme Jennie PETIT**



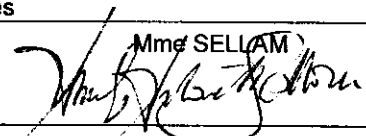



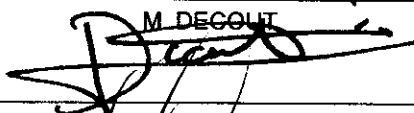

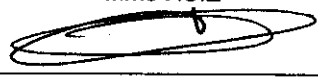



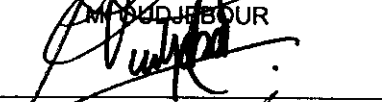
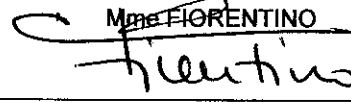



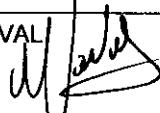
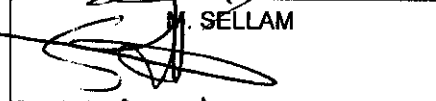

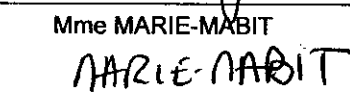


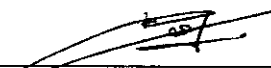

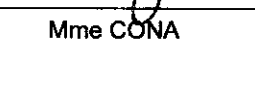
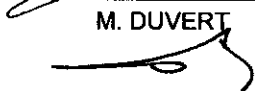
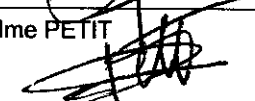
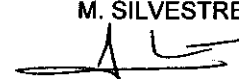
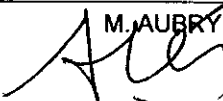



**Le Maire de Joinville-le-Pont**

**Olivier DOSNE**



**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 07 AVRIL 2014**

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales		
M. GRESSIER 	Mme REUSCHLEIN 	Mme SELLAM 
Mme DURAND 	M. KADDANI 	Mme FORTIN 
M. DECOUT 	M. BARUGEL 	Mme RUIZ 
Mme CHERY 	M. DESTOUCHES 	Mme ASTEGIANI-MERRAIN 
M. BOUJEBOUR 	Mme FIORENTINO 	M. CLAIR 
Mme TOLLARD 	Mme MEUNIER 	M. LAVAL 
M. SELLAM 	M. COLRAT 	Mme MARIE-MABIT MARIE-MABIT 
Mme ALLAIN 	M. OUANOUNOU 	M. COLIN 
M. MARCHADIER 	Mme CONA 	M. DUVERT 
Mme PETIT 	M. SILVESTRE 	M. AUBRY 
M. PLATET 	Mme DECOTIGNIE 